

DEPARTEMENT YVELINES
ARRONDISSEMENT RAMBOUILLET
CANTON AUBERGENVILLE

COMMUNE DE BOISSY-SANS-AVOIR - 78490

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du Samedi 6 septembre 2025

DATE DE CONVOCACTION :

14 août 2025

DATE D’AFFICHAGE :

14 août 2025

**NOMBRE DE
MEMBRES :**

En exercice : 15

Présents : 7

***Votants : quorum non
atteint***

L’an deux mille vingt-cinq, le 6 septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de BOISSY-SANS-AVOIR, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Grégoire CORBY, Maire

Etaient présents :

BALMELLE Muriel, BARETTA Jean-Baptiste, CORBY Grégoire, COSNEAU Véronique, JEAN Sylvie, LEVACQUE Karine, LOPES Sandra

Pouvoirs :

BALMELLE Adrien donne pouvoir à BALMELLE Muriel
COSNEAU Véronique donne pouvoir à TRIFFAULT Isabelle
LOPES José donne pouvoir à LOPES Sandra
MATHIEU Christine donne pouvoir à JEAN Sylvie
RIOTTE Vincent donne pouvoir à BARETTA Jean-Baptiste

Etaient absents :

TOIS François, ROUX-GOUDIN Juline, VILLANEAU Didier

Monsieur le Maire ouvre la séance à 11h03.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice étant de 15 la présence de la majorité, soit 8 personnes est requise pour que le conseil municipal puisse valablement délibérer, conformément à l’article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Or, seuls 7 conseillers municipaux sont présents.

Le quorum n’étant pas atteint, la séance n’a pas pu se tenir.

Monsieur le Maire constatant officiellement l’absence de quorum va adresser une nouvelle convocation du conseil municipal conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-17 du CGCT.

La séance est levée à 11h15.

Le Maire,
Grégoire CORBY

